

# Surveillance nationale des contaminations professionnelles virales chez le personnel de santé

## Notice individuelle d'information

Le Groupe d'étude sur le risque d'exposition des soignants aux agents infectieux (Geres) est l'organisme référent au niveau national, depuis 1991, sur la problématique des accidents exposant au sang chez le personnel de santé et les risques de contamination qui y sont liés. Dans ce cadre, il est en charge de la surveillance nationale des contaminations professionnelles virales (VIH, VHC ou VHB) chez le personnel de santé, en lien avec Santé publique France.

Cette surveillance a pour but de décrire les contaminations en termes notamment de tendances au cours du temps, de catégories professionnelles et de circonstances accidentelles, afin de mieux cibler les efforts de prévention et d'évaluer la politique de réduction des accidents exposant au sang.

Les informations recueillies sont strictement confidentielles et restent sous la responsabilité du médecin du Geres chargé de la surveillance des contaminations professionnelles. Elles sont publiées de façon régulière, de manière totalement anonyme.

La participation à cette surveillance est volontaire.

Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique au niveau du Geres. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez pendant 5 ans d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, par l'intermédiaire de votre médecin, auprès du Geres.

